

cette institution ne peut pas jouer tout son rôle dans la préservation de notre pays.

Si l'on admet que le Parlement est l'essence même de notre démocratie, le poste d'Orateur en est alors véritablement la pierre angulaire. Je suis heureux de m'associer à mes collègues pour exprimer ici non seulement l'espoir mais la conviction que, à la lumière de l'expérience antérieure, les prérogatives et la grandeur de notre passé, tout comme les privilèges et les traditions du Parlement, auront en lui un protecteur. Et nous aurons surtout l'assurance que les droits de la minorité seront respectés.

J'estime qu'il est particulièrement important, à l'heure actuelle, d'avoir comme Orateur un homme tel que l'honorable représentant; en effet, si nous établissons le principe selon lequel il n'y a pas d'appel des décisions de l'Orateur, ce que j'espère, le titulaire devra assumer une responsabilité manifestement plus lourde que celle de ses nombreux et éminents prédécesseurs.

On sait que j'éprouve une profonde affection pour tout ce que représente le Parlement, et voilà pourquoi j'estime que si la Chambre accepte la motion qui a été proposée, nous nous engagerons plus avant dans la voie qui mène au maintien de ces traditions plus importantes que la vie elle-même: la sauvegarde de notre liberté.

La Chambre ne perd pas, à mes yeux, sa fascination. Aujourd'hui, les formalités du passé se sont déroulées à nouveau devant nos yeux. D'aucuns voudraient les abolir, mais pour moi elles constituent l'essence de la tradition britannique en matière de démocratie politique et parlementaire.

**M. Herridge:** Bravo!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Les députés d'origine française ont participé à cet événement. Voilà la véritable assise du Parlement tel que nous le connaissons. Et c'est justement grâce à l'impulsion donnée par un représentant d'origine française, appliquant les principes de la démocratie anglaise aux problèmes de son époque et de sa génération, que la Confédération a été réalisée. Préservons ces traditions. Conservons à notre pays sa grandeur. Ainsi, nous nous assurerons davantage que son avenir sera plus glorieux que son passé.

C'est dans cet état d'esprit qu'au nom de mes collègues de l'opposition, je m'associe à la motion qui a été présentée. Nous envisageons avec plaisir la durée du mandat de M. Lamoureux, comptant trouver dans la personne du nouvel Orateur tous les principes et qualités dont a parlé le président du Conseil privé (M. Favreau).

En fait, cela me rappelle les paroles qu'on a prononcées jadis au sujet d'un grand Orateur de la Chambre des communes britannique, M. Lowther:

Le poste d'Orateur n'exige pas des qualités exceptionnelles, mais une mesure exceptionnelle de qualités ordinaires.

● (11.40 a.m.)

Selon moi, M. Lamoureux possède ces qualités.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur Raymond, dans notre régime parlementaire, le succès d'une législature tient avant tout à la compétence et à l'impartialité de celui qui la préside. L'Orateur de la Chambre des communes doit avoir une grande connaissance du Règlement et une intelligence profonde des traditions et usages de la Chambre. Il doit aussi avoir l'impartialité qui permettra à tous les députés, où qu'ils siègent, d'être assurés de jouir de leurs droits et privilèges pour parler au nom de leurs commettants.

Les membres du Nouveau parti démocratique estiment que M. Lucien Lamoureux, député de Stormont, nommé par le premier ministre (M. Pearson) et par le président du Conseil privé (M. Favreau), possède toutes ces qualités.

Au cours de la dernière législature, M. Lamoureux a agi en qualité d'Orateur suppléant et de président des comités pléniers. Ceux d'entre nous qui ont eu le privilège d'y siéger ont été impressionnés par sa connaissance du Règlement, son aptitude à l'interpréter avec impartialité, à rendre des jugements clairs et concis et à prendre des décisions équitables. Sa parfaite maîtrise du français et de l'anglais le rend particulièrement apte à assurer la présidence de cette Assemblée.

Au nom du Nouveau parti démocratique, je voudrais ajouter que nous appuyons de tout cœur la nomination de l'honorable député de Stormont. Nous lui promettons notre concours afin que cette législature compte parmi les plus fructueuses et nous lui offrons nos vœux alors qu'il assume les lourdes responsabilités de ce poste.

[Français]

**M. Réal Caouette (Villeneuve):** Monsieur Raymond, au nom de mes collègues et du mien, je suis heureux d'ajouter ma voix à celles du très honorable premier ministre (M. Pearson), du chef de l'opposition (M. Diefenbaker), du chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas), relativement à la nomination de M. Lamoureux pour présider, pen-